



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 mai 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pendeaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, monsieur Luc Bard, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-351

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUES ARTHUR-CROTEAU ET XAVIER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER -
AUDREY BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur les rues Arthur-Croteau et Xavier, dossier RS-19-073, comme illustré au plan numéro CRO-19-171 du 25 mars 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Arthur-Croteau	Nord	À partir de la rue Xavier, sur une distance de 18 m vers l'est.	En tout temps
Xavier	Est	À partir de la rue Arthur-Croteau, sur une distance de 8 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-171 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-352

**SOUMISSION 2019 SP 005 - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER AUX PARCS
D'ORSAY ET LAFRAMBOISE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU ET DE
BUCKINGHAM - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE ET MARTIN LAJEUNESSE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour l'aménagement d'un sentier au parc d'Orsay et au parc Laframboise, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 185 155,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19007-016-91217	73 900,70 \$	Plan d'investissements communautaires - 19-3026 - Parc Laframboise
18-18012-001-91218	88 671,17 \$	Parc d'Orsay, phase 2 - 18-3031 – Parc d'Orsay, phase 2
18-13044-007-91219	6 500,00 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres - 18-3031 - Parc D'Orsay - Arbres
04-13493	8 052,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 031,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-353

SOUSSION 2019 SP 057 - CONSTRUCTION DU SENTIER DES RUISSEAUX - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nugent Construction inc., 3270, route 148, Pontiac, Québec, J0X 2G0, pour les travaux de construction du sentier des Ruisseaux, entre le ruisseau des Fées et le boulevard du Plateau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 576 515,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30793-001-91220	526 435,83 \$	Aménagement des sentiers récréatifs et des liens cyclables - 16-3075 – Sentier des Ruisseaux
04-13493	25 071,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	25 008,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-354

SOUSSION 2019 SP 058 - RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour la réparation de trottoirs et de bordures, sur la base des prix unitaires inscrits à la section 1 de la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 446 529,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, le Service des travaux publics est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires de réparation de trottoirs et de bordures sur la base des prix unitaires inscrits à la section 2 de la formule de soumission, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera valide à compter de la date d'adjudication et se terminera le 1^{er} décembre 2019. Le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année et sujet à indexation basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31230-521-91221	140 080,29 \$	Trottoirs et bordures – Entretien et réparation d'infrastructures
06-30830-001-91222	82 335,70 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier – Travaux publics - Trottoirs et bordures
06-30848-006-91223	628 458,00 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain – Travaux publics - Interventions palliatives
06-30848-002-91224	470 000,00 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain – Travaux publics - Trottoirs et bordures
04-13493	62 906,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	62 748,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-355

BAIL DE LOCATION AVEC L'ENTREPRISE LES DEUX SŒURS POUR LA LOCATION ET L'OPÉRATION DE LA CONCESSION ALIMENTAIRE DE L'ARÉNA JEAN-PAUL-SABOURIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE l'ancien locataire de la concession alimentaire de l'aréna Jean-Paul-Sabourin n'a pas renouvelé son bail de location pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Deux Sœurs a signé un bail de location pour la concession alimentaire des arénas Frank-Robinson et Paul-et-Isabelle-Duchesnay, selon la résolution numéro CM-2018-629 du 3 juillet 2018, et qu'elles désirent ajouter à leurs opérations la concession alimentaire de l'aréna Jean-Paul-Sabourin;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés désire s'assurer qu'il y ait un service de concession dans les arénas :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le bail de location avec l'entreprise Les Deux Sœurs pour la location et l'opération de la concession alimentaire de l'aréna Jean-Paul-Sabourin pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 avec la possibilité de renouvellement de trois périodes additionnelles d'une année.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le bail de location.

Adoptée

CE-2019-356

SOUSSION 2019 SP 118 - SERVICE DE TRANSPORT POUR LES CAMPS DE JOUR - ÉTÉ 2019 - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes, les contrats pour le service de transport pour les camps de jour de l'été 2019, à savoir :

- La firme Baie Transport, 1141, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3W9, pour le service de transport de camp du jour du secteur d'Aylmer, pour un montant total approximatif de 43 512,29 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce secteur;
- La firme Autobus Campeau inc., 556, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9, pour le service de transport de camp de jour des secteurs de Hull et de Gatineau, pour des montants totaux respectifs approximatifs de 43 716,94 \$ et de 48 379,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 avril 2019, et ce, comme étant les seules soumissions reçues et conformes pour ces secteurs;
- La firme Les Autobus du Village inc., 65, rue Thibault, Gatineau, Québec, J8L 3Z1, pour le service de transport de camp de jour du secteur de Buckingham et Masson-Angers, pour un montant total approximatif de 24 857,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 avril 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour ce secteur.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71141-515-91216	146 526,85 \$	Camps de jour – Location de machinerie et de véhicules
04-13493	6 978,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 960,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-357

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU GRAND PRIX CYCLISTE GATINEAU DU 6 AU 9 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QU'une randonnée à vélo et des courses amateurs et professionnelles se dérouleront dans le cadre des festivités du Grand Prix Cycliste Gatineau, du jeudi 6 juin au dimanche 9 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2019-233 du 16 avril 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs du Grand Prix Cycliste Gatineau à fermer les routes et stationnements (incluant les parcomètres) mentionnés ci-dessous selon l'horaire suivant :

Dates	Heures	Rues
Mardi 4 juin	7 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
Mercredi 5 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	9 h à 14 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre les rues Saint-Jean Bosco et Gamelin)
Jeudi 6 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	9 h 30 à 21 h 30	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	14 h à 21 h 30	Promenade du Lac-des-Fées (entre les rues Saint-Jean Bosco et Gamelin)
	15 h à 20 h 30	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre Taché)
	16 h 30 à 20 h 30	Rue Gamelin (entre les promenades du Lac-des-Fées et de la Gatineau)
	18 h à 20 h 30	Boulevard des Allumettières (entre les boulevards des Grives et Saint-Joseph)
Vendredi 7 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	9 h 30 à 21 h 30	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	15 h à 21 h 30	Promenade du Lac-des-Fées (entre les rues Saint-Jean Bosco et Gamelin)
	15 h à 20 h 30	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	17 h à 20 h 30	Rue Gamelin (entre les promenades du Lac-des-Fées et de la Gatineau)
	18 h à 20 h 30	Boulevard des Allumettières (entre les boulevards des Grives et Saint-Joseph)
Samedi 8 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	9 h 30 à 19 h	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	10 h à 19 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre les rues Saint-Jean Bosco et Gamelin)
	12 h à 18 h	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	12 h à 18 h	Rue Gamelin (entre les promenades du Lac-des-Fées et de la Gatineau)
	12 h à 18 h	Boulevard des Allumettières (entre les boulevards des Grives et Saint-Joseph)
Dimanche 9 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
	6 h 30 à 20 h	Rue Bisson (entre la rue Amherst et le boulevard Moussette)
	6 h à 21 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre les rues Saint-Jean Bosco et Gamelin)
	6 h 30 à 18 h 30	Rue Gamelin (entre les promenades du Lac-des-Fées et de la Gatineau)
	6 h 30 à 13 h	Promenade de la Gatineau (entre la rue Gamelin et le boulevard Alexandre-Taché)
	6 h 30 à 18 h 30	Boulevard des Allumettières (entre les boulevards des Grives et Saint-Joseph)
Lundi 10 juin	24 h à 23 h 59	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et le boulevard Lionel-Émond)
Mardi 11 juin	24 h à 15 h	Rue Brodeur (entre la promenade du Lac-des-Fées et boulevard Lionel-Émond)

Les rues suivantes seront entravées temporairement au passage du peloton selon les dates et les heures suivantes :

Date	Heure	Rues
Dimanche 9 juin	7 h 30 à 9 h	Boulevard des Allumettières (entre le boulevard des Grives et la rue Samuel-Edey)

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

À la demande du Service de police, les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-358

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 16

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 18 ainsi que la liste des embauches numéro 16 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	27 438,81 \$	6 au 10 mai 2019
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	822 885, 78 \$	6 au 10 mai 2019
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	7 257,71 \$	6 au 10 mai 2019
Liste des embauches numéro 16	Embauche du personnel temporaire	1 159 704,78 \$	28 avril au 4 mai 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-359 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT TOTAL DE 166 972,93 \$ POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 8 MAI 2019**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 166 972,93 \$, pour la période du 4 au 8 mai 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-360 **MODIFICATIONS - CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - PLAN DE CLASSIFICATION CORPORATIF - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la cour municipale et un second pour les dossiers de tous ses autres services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'analyste en gestion de documents à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a produit une mise à jour du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Ville de Gatineau, ainsi que pour celui de la cour municipale, et ce, conjointement avec les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'approbation de trois nouvelles règles de conservation et des modifications à 11 règles existantes, ainsi que l'ajout d'une nouvelle règle du calendrier de conservation refondu GED;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'approbation de la mise à jour du plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau constituée de 21 ajouts, modifications ou annulations de codes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les modifications au calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau et à celui de la cour municipale de Gatineau ainsi que les modifications au Plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau, telles qu'elles apparaissent en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, ce comité autorise le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous les documents de présentation et, le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe à transmettre les documents à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2019-361 **FÊTE DE QUARTIER - FERMETURE DE LA RUE NOTRE-DAME - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - 1^{ER} JUIN 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau organise depuis plusieurs années une fête de quartier qui attire plus de 1 200 résidents;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau demande la fermeture de la rue Notre-Dame durant quelques heures afin de rassembler les résidents dans une ambiance festive et sécuritaire en plein cœur de leur quartier qui favoriserait le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et commerçants seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QU'une fermeture de rue permettrait de disposer de l'espace nécessaire pour la tenue des activités tout en rendant le site sécuritaire pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture de la rue Notre-Dame, de 8 h à 16 h, le 1^{er} juin 2019, selon le plan proposé dans le cadre de l'événement de la fête de quartier organisée par le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions énumérées ci-dessous.

Le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau sera responsable :

- d'installer et de retirer toute la signalisation requise, le tout comme illustré au plan numéro M-2017-025-002, lequel fait partie intégrante de la présente;
- d'assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- d'assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- de ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- d'assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- de dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et de s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés au centre de services de Gatineau, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif